

Contaminants de l'environnement—Loi

● (2150)

L'adoption de cette mesure législative constituera le point tournant . . .

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si en l'occurrence, il est opportun que le secrétaire parlementaire signale, en présentant ce projet de loi, qu'il est sous presque tous les rapports semblable au bill C-3, présenté en avril dernier. La Chambre est sur le point d'entamer un débat sur le principe de ce projet de loi en dépit du fait que certaines questions soulevées lors du débat en avril 1974 exigeaient que l'on revoit certains aspects de la mesure.

Dans ces conditions, je prétends, et je crois que d'autres députés de mon parti partagent cet avis, qu'il est tout à fait déplacé que le secrétaire parlementaire dise à la Chambre que le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) ne daignera pas ouvrir le débat, mais parlera seulement quand le bill sera renvoyé au comité, alors que rien ne garantit qu'il y sera renvoyé tant que ces questions n'auront pas été débattues à fond.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, j'allais justement entrer dans le vif de l'explication que je voulais donner à propos de ce bill. Le ministre de l'Environnement assiste actuellement à des réunions tenues à Victoria et il est peut-être un peu prématuré de la part du député de faire de telles observations. Au fur et à mesure de mon exposé, le député va constater que certains changements ont été apportés au bill. Je veux par mes observations donner aux députés une idée de l'objet du bill à cette étape de l'étude. Avec le consentement de la Chambre, il me reste sept minutes pour parler au nom du ministre. Si la Chambre le veut, je suis disposé à renoncer à mes observations et à renvoyer le bill au comité pour étude plus approfondie.

M. Fraser: Puis-je poser une autre question au secrétaire parlementaire? Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, puis-je lui demander s'il a voulu dire à la Chambre ce que je soupçonne, c'est-à-dire que le ministre de l'Environnement ne parlera pas sur ce bill pendant le débat au stade de la deuxième lecture? Voilà une situation hors de l'ordinaire. Est-ce là son attitude?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ce n'est pas du tout extraordinaire. Les secrétaires parlementaires, plus que jamais depuis que M. l'Orateur a rendu sa décision . . .

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): . . . ont certaines fonctions à remplir à la Chambre. L'une des fonctions qui nous est clairement impartie, c'est celle de présenter des bills. Je présente donc le bill au nom de mon ministre. Je ne pourrai faire toutes mes observations avant 10 heures et, selon le Règlement de la Chambre, je ne pourrai clore le débat. Mais il est certain qu'après que la Chambre aura disposé du bill, le ministre jugera bon à un moment donné de faire certaines observations. Mais à cette étape-ci des délibérations, j'aurais des observations à faire.

M. Fraser: Puis-je poser une autre question au secrétaire parlementaire?

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Madame l'Orateur, au lieu de permettre une autre question, le seul engagement que je consente à prendre, c'est celui de faire adopter le bill en 2^e lecture et de le faire renvoyer au comité. Par ailleurs, j'aimerais terminer mes observations.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): L'adoption de cette mesure législative marquera un jalon dans l'histoire de la réponse de notre pays au défi que pose la dégradation de l'environnement. Il s'agit du dernier et de l'un des plus importants signes que nous passons maintenant de l'époque des réponses tactiques à des problèmes pressants, à une époque de stratégie à long terme ou, en d'autres termes, nous passons du remède à la prévention.

Notre première priorité résidait nécessairement dans la réparation des dommages—le nettoyage de la pollution, les mesures d'urgence pour sauver les espèces en voie d'extinction, et le reste. Ces mesures ont été appliquées avec beaucoup de vigueur. Mais nous avons également adopté des mesures visant à prévenir les dommages avant qu'ils ne se produisent. Dans le secteur écologique tout comme dans le secteur de la santé ou de la sécurité au travail ou dans n'importe quelle autre activité organisée, la prévention est toujours le moyen le plus efficace et le plus économique de procéder. Nous devons nous pencher tout d'abord sur le cœur véritable du problème. L'industrie tout comme les experts de l'environnement sont d'accord là-dessus.

Avant d'entrer dans les détails, permettez-moi de dire ceci: ce bill ne vise pas à remplacer les lois fédérales ou provinciales existantes. Il s'agit d'une loi qui comblera des lacunes et qui donnera une efficacité nouvelle à d'autres lois fédérales et provinciales. Elle augmentera l'efficacité de mesures telles que la loi sur les pêcheries, la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et la nouvelle loi qui doit ratifier la convention internationale sur la pollution des océans. L'un des deux principaux objectifs du bill C-25 est de protéger contre les substances chimiques qui contaminent l'environnement. Une fois adoptée, cette loi donnera au gouvernement fédéral la possibilité de recueillir des données précises au sujet des substances qui peuvent présenter une menace pour la santé humaine et l'environnement. Lorsque le besoin s'en présentera, nous pourrions exiger des renseignements sur les substances existantes et les substances nouvelles.

Nous voulons en savoir davantage sur la façon dont ces substances sont utilisées et en quelle quantité, sur leurs propriétés chimiques, biologiques et toxicologiques. Nous en saurons plus sur leur persistance dans l'environnement, leur taux et leur degré de dispersion dans les systèmes écologiques. Nous connaissons exactement les quantités utilisées. Nous en saurons plus sur les concentrations dans la chaîne alimentaire, et nous serons mieux en mesure d'établir les conditions de rejet et les mesures de contrôle.

Il nous faut avoir ces renseignements de toute urgence. Nous devons, par exemple, en apprendre plus sur l'effet des phénols et des fréons sur l'environnement. Nous devons en savoir plus sur la quantité de métal lourd rejeté dans l'environnement, délibérément ou inconsciemment. Les biphényles polychlorurés, les PCB, posent également des problèmes à l'échelle mondiale.

M. Benjamin: Expliquez-vous.